

DECISION N° 00233/2023 /D/MINHDU DU 11 JUIL 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES MARCHES PASSES APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°00085/AONR/MINHDU/CIPM/2023 DU 01 JUIN 2023 POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES VOIRIES EN TERRE ET/OU REVETUES DANS CERTAINES VILLES DU CAMEROUN, (EN PROCEDURE D'URGENCE) LOT 1 : (VILLE DE BAFANG ET DE PENKA MICHEL), LOT 2 : (VILLE D'EBOLOWA 2EME ET DE SANGMELIMA). LOT 3 : (VILLE DE BUEA).

FINANCEMENT : FONDS ROUTIER / EXERCICES 2023 - 2024.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu le dossier d'Appel d'Offres National Restreint N°00085/AONR/MINHDU/CIPM/2023 du 01 juin 2023 pour le contrôle et la surveillance des travaux d'entretien des voiries en terre et/ou revêtues dans certaines villes du Cameroun, (en procédure d'urgence) en trois lots. Lot 1 : (ville de Bafang et de Penka Michel), lot 2 : (ville d'Ebolowa 2eme et de Sangmélima), lot 3 : (ville de Buea). Financement : Fonds Routier / Exercices 2023 - 2024 ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°72 du 10 Juillet 2023 de la CIPM/MINHDU, proposant les attributions aux Bureaux d'Etudes Techniques.

DECIDE :

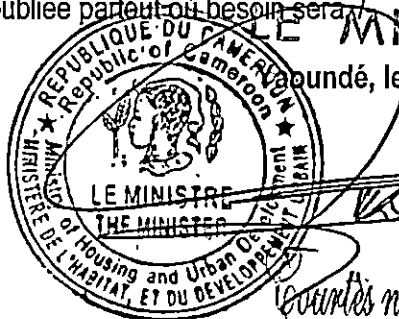
Article 1^{er} – Les soumissionnaires ci-après cités sont retenus comme adjudicataires des marchés relatifs à la consultation suscitée :

N° Lot	Villes	Soumissionnaires	Montant TTC (en F CFA)	Délai de livraison
1	Bafang et Penka Michel	BEC LA ROUTIERE	31 802 128	Cinq (05) mois
2	Ebolowa 2eme et Sangmélima	DCE	55 694 007	Dix (10) mois
3	Buea	BAMBUY ENGINEERING SERVICES & TECHNIQUE	9 994 343	Cinq (05) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU



LE MINISTRE
Abundé, le 11 JUIL 2023

Korona
Hourtes née Ketcha Célestine